

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 » 10 <sup>m</sup> soir.	1 » 40 <sup>m</sup> soir.	2 » 51 <sup>m</sup> soir.	3 » 56 <sup>m</sup> soir.	4 » 22 <sup>m</sup> soir.	5 » 51 <sup>m</sup> soir.	10 h. 33 <sup>m</sup> — 11 h. 22 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 » »	5 » 40 <sup>m</sup> »	7 » 34 <sup>m</sup> »	8 » 46 <sup>m</sup> »	9 » 28 <sup>m</sup> »	10 » 55 <sup>m</sup> »	* * *	2 » 48 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

### AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 24 Septembre.

Le discours de M. Gambetta sera connu suffisamment par les jugements portés sur lui par divers journaux. Nous devons dire que l'opinion publique, à Paris, dans tous les groupes républicains modéré n'a pas compris certaines déclarations de l'orateur.

Le Soleil est assez sévère pour M. Gambetta dans l'article suivant :

Il est faux absolument faux de dire que l'Assemblée élue en 1871, sous la douloureuse impression des désastres de la patrie, ressemblait à l'ancien régime et ne ressemblait pas à la France moderne.

Cette Assemblée avait pour mission de faire la paix, même à des conditions onéreuses, parce que la continuation de la guerre ne pouvait qu'accroître nos revers, nos deuils, nos souffrances, sans nous donner la chance possible de la victoire. Cette mission, elle l'a remplie consciencieusement, le désespoir dans l'âme, sous le coup de nécessités impérieuses et pour épargner à la France de plus grands malheurs, de plus larges mutilations.

L'Assemblée de 1871 avait encore pour mission de réorganiser l'armée et de libérer le territoire. Ce devoir, elle l'a rempli avec un dévouement, une abnégation, une persévérance, un patriotisme, incontestables. Sans le concours actif et spontané qu'elle a donné à M. Thiers, il n'aurait rien pu faire, et si ce n'était pas là une réclamation rétrospective inutile, nous pourrions ajouter qu'il s'est montré ingrat envers elle autant que M. Gambetta, plus même que M. Gambetta.

M. Gambetta n'a jamais, nous le reconnaissons, trompé l'Assemblée qu'il livrait au fossyeur dans un discours resté célèbre, tandis que M. Thiers, abusant de la confiance qu'elle lui avait accordé, lui a imposé la République après lui avoir promis la monarchie.

Si l'Assemblée de 1871 avait ressemblé à l'ancien régime, comme le prétend M. Gambetta, qui l'aurait empêchée, puisqu'elle était constituante et souveraine, d'en essayer le rétablissement au milieu de la France moderne. Elle pouvait faire cette tentative, avant de quitter Bordeaux, avant de venir à Versailles. Ce n'est pas M. Gambetta qui s'y serait opposé, puisqu'il se reposait sous les ombres de Saint-Sébastien des fatigues de sa dictature.

Plus loin M. Gambetta déclare que la France républicaine n'a encore fait que sa première étape et que la situation présente n'est pas la réalisation définitive des principes du parti démocratique. Cette réserve est inquiétante, menaçante.

La réalisation définitive des principes du parti démocratique serait-elle dans l'application future de l'ancien programme de Belleville et le chef de l'opportunisme ne s'écarterait-il que momentanément de ce programme ? Se proposerait-il d'y revenir à une troisième étape ?

On peut le craindre, on peut le supposer, lorsqu'on voit M. Gambetta se rapprocher déjà du programme de Belleville dans le programme de Romans, où il indique l'œuvre que la France républicaine doit accomplir pendant sa seconde étape, qui commencera au lendemain même du renouvellement du Sénat.

La haute administration, renouvelée presque en entier, bouleversée presque de fond en comble par le 14 décembre, est républicaine. Ce n'est pas assez pour M. Gambetta. Il la veut radicale.

Ainsi, dès que le Sénat renouvelé aura une majorité de gauche comme à la Chambre, ce qu'il y

aura de plus immédiat, de plus urgent à faire, ce sera de démocratiser, de radicaliser le haut personnel administratif, afin qu'il travaille énergiquement à refaire intégralement la France sociale et politique.

Sans doute, ce n'est pas au ministère du 14 décembre que cette nouvelle œuvre d'épuration serait confiée. Avant le renouvellement de l'administration, il n'y aurait donc une reconstitution du ministère. On voudra le composer d'éléments plus en harmonie avec les principes du parti démocratique, en un mot, avec des éléments plus radicaux.

M. Gambetta ne l'a pas dit, mais il l'a pensé. Le ministère du 14 décembre est averti. Après qu'il aura travaillé à faire une majorité de gauche dans le Sénat, on lui signifiera son congé. Il ne sera plus aux mains de M. Gambetta qu'un instrument usé qu'on rejettera comme on rejette l'écorce d'un citron dont on a exprimé le jus.

M. Gambetta ne veut pas que la politique s'introduise dans l'armée, mais il veut, sous l'apparence d'un faux respect de la légalité, que tous les commandements supérieurs soient attribués à l'opinion avant d'être donnés à la capacité. C'est le sens caché de son langage.

M. Gambetta constate les progrès de la réorganisation de nos forces militaires dans des termes qui devaient faire croire qu'il allait demander qu'on poursuive cette réorganisation dans les mêmes conditions puisqu'il reconnaît que ces conditions ont produit d'heureux résultats.

M. Gambetta n'a pas tant de logique, et pour aider à l'achèvement de l'œuvre si patriotique et si urgente de la reconstitution de l'armée, il demande qu'on interrompe l'expérience commencée, avant qu'elle ne soit achevée, il demande que l'on supprime le volontariat d'un an.

Jusqu'à ce moment, M. Gambetta ne s'était pas nettement prononcé sur cette question, que l'extrême gauche avait soulevée. Il l'aborde aujourd'hui pour prêter à M. Laisant le concours de son éloquence. C'est évidemment une avance qu'il fait aux intransigeants de l'extrême gauche. Aussi plusieurs d'entre eux figureraient-ils à Valence et à Romans dans son cortège.

Il y a eu ici, dans le discours de Romans, une violence de langage contre les privilèges et les privilègiés qui rappelle les plus malsaines déclarations des démagogues de profession des plus mauvais jours de nos révolutions. A entendre ce langage, on se croirait revenu avant 1789, sous l'ancien régime.

Où sont donc aujourd'hui les privilèges et les privilègiés ? Quelle menace indirecte contre des intérêts légitimes se cache sous cette phraséologie révolutionnaire ?

L'arrière-pensée de M. Gambetta, c'est que l'exemption du service militaire accordée par la loi aux élèves des séminaires qui se destinent au sacerdoce doit être supprimée.

M. Gambetta veut rendre impossible le recrutement du clergé. Que ferait-il de plus, si, au lieu d'être le chef de l'opportunisme, il était le chef de l'intransigeance ?

M. Gambetta veut l'inamovibilité de la magistrature, en principe, mais c'est pour la violer dans l'application, au profit de l'esprit de parti. Sous prétexte d'investiture nouvelle à donner aux conseillers et aux juges sous le gouvernement de la République, il prépare des révocations de magistrats violentes et illégales, en assez grand nombre pour qu'à cette seconde étape de la France républicaine, le futur ministre qui aura cette triste besogne à accomplir puisse épurer les cours et les tribunaux d'après les principes du parti démocratique.

Ici encore M. Gambetta s'associe aux exigences et aux projets de l'extrême gauche. Il fait vers elle la moitié du chemin pour qu'elle fasse vers lui l'autre moitié. Ce sont des voix qu'il cherche à conquérir comme futur candidat à la présidence de la République.

Dans la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, M. Gambetta est toujours et sera toujours

l'incorrigible, l'irréconciliable ennemi du clergé, qu'il se plait à représenter comme hostile aux institutions politiques et aux lois civiles de la France moderne.

Dans l'Estafette, M. Détrouy appelle M. Gambetta : l'Empereur de la République.

Si « la vraie République » commet des excès, on ne tardera pas à entendre crier, même dans la Drôme : A bas la République ?

Si, au contraire, « cette vraie République » est modérée, si elle défend qu'on porte atteinte à la famille, à la religion, à la propriété, en un mot à toutes les libertés qui nous sont chères, qui osera s'en plaindre ?

Le Monde a été très alarmé des paroles prononcées par le chef des gauches :

L'alarme est également dans le camp du Français de l'Union et de la Gazette de France.

Le Moniteur universel ne veut pas qu'on se fasse illusion, et s'exprime en ces termes :

La bourgeoisie qui a cru depuis sept ans, qui croit encore qu'il est possible de fonder la République en respectant toutes les bases de la société et de l'Etat français, la bourgeoisie va voir enfin sérieusement de quoi il s'agit, et comme on dit vulgairement, dans l'argot populaire, de quoi il retourne. La bourgeoisie lira avec un sentiment profond d'inquiétude le discours de Romans. Car ce sont de bourgeois ces magistrats, ces fonctionnaires que l'on menace, ces jeunes gens qui s'empressent de payer leur dette à la patrie pour s'adonner plus librement à l'exercice d'une carrière, et que l'on veut empêcher de profiter à l'avenir des avantages que crée en leur faveur, et pour le bien du pays, l'institution du volontariat.

Le Journal des Débats précise les points discutés par M. Gambetta, et dit d'un ton moitié miel moitié vinaigre :

Toutes ces questions se poseront un jour, et il ne nous déplaît pas qu'elles soient, dès aujourd'hui, l'objet des préoccupations publiques. M. Gambetta a sur chacune d'elles sa solution et il a bien fait de l'indiquer ; mais on peut en proposer de différentes, et M. Gambetta, qui est avant tout un parlementaire, un homme de discussion et par conséquent de transaction, un opportuniste comme il se définit lui-même, M. Gambetta saura, nous n'en doutons pas, dans l'avenir comme dans le passé, se contenter de faire en toutes choses non pas le bien absolu tel qu'il l'entend, mais pour le mieux, en tenant compte des opinions et des sentiments de toutes les fractions du parti républicain.

La France approuve sans restriction :

L'analyse donne l'idée de ce que doit être le discours de Romans.

Il paraît impossible d'être à la fois plus sommaire et plus complet.

Aussi s'explique-t-on sans peine les applaudissements frénétiques par lesquels il était interrompu à chaque paragraphe.

Pour le Siècle, le programme de M. Gambetta est basé souverainement sur l'observation des lois :

D'un bout à l'autre de cette magnifique harangue nous ne trouvons que ce grand mot : la loi. C'est au nom du respect des lois, c'est en réclamant leur application à tous indistinctement que M. Gambetta a tracé un plan de réformes prochaines.

Aux électeurs sénatoriaux il appartient maintenant de rendre ces réformes possibles.

La Lanterne trouve que M. Gambetta n'a pas été assez loin en ce qui concerne la magistrature.

Le Rappel et M. Auguste Vacquerie sont froids, c'est seulement les quelques mots relatifs à l'amnistie qui parviennent à les entraîner.

On lit dans le National :

Quand même son programme serait trop vaste et trop hardi, on devrait encore lui savoir quelque gré de ce frein qu'il oppose à toutes les ardeurs impatientes. Voilà bien longtemps que M. Gambetta rend à la République et à la France le service de discipliner la démocratie, de canaliser les torrents.

Il prend une multitude générale, mais ardente, qui porte dans son sein, sans bien s'en rendre compte, une masse redoutable d'aspirations confuses ; il parle ; on croit qu'il traduit les sentiments de ceux qui l'écoutent ; il les corrige, il les tempère, il les purifie de tout alliage révolutionnaire. S'il est le grand orateur de la démocratie, c'est parce qu'il la fait sage en la faisant forte, et qu'il la rend patiente en même temps que victorieuse.

Qui ne voit que cette harangue a pour premier résultat d'écartier les revendications qu'elle ne soutient pas, en même temps qu'elle modère les autres. Regardons-y de près : il y a plus de déclarations conservatrices que de réclamations progressistes. Sans cesse M. Gambetta s'écrie : « Ne touchons pas à ceci ! Respectons cela ! Consolidons cette institution ! Gardons-nous d'ébranler cet édifice ! Ses ennemis lui savent peu de gré de cette modération et de cette sagesse politique ; les prétendus conservateurs s'obstinent à ne voir dans un discours républicain que le programme des changements ; le reste est pour eux non avenu.

La Liberté traduit ainsi son mécontentement :

Le programme de l'opportunisme, tel que le discours de Romans l'a défini, veut soumettre à l'obligation du service militaire les jeunes gens qui se destinent à l'austère mission du sacerdoce.

C'est au nom des principes d'égalité, c'est au nom du patriotisme que l'on demande, à cet égard la réforme de la loi actuelle.

Il faudrait au moins en ce cas, réclamer l'abolition de toute exemption analogue à celle qui exonère les clergés de l'impôt du sang.

Les élèves de l'école normale en sont affranchis. Pourquoi refuser le même privilège aux élèves des séminaires ?

Est-ce que l'enseignement littéraire et scientifique qui se distribue dans les écoles est plus digne de faveur que l'enseignement religieux et moral qui se distribue du haut des chaires ?

Est-ce que le prêtre qui se voue à la moralisation des peuples doit être traité plus mal que l'instituteur qui se voue à l'éducation des enfants ?

L'Eglise et l'Université sont les deux grands foyers de lumière et de vérité où s'éclairent et se purifient les âmes, les deux sources abondantes où sa désaltèrent la soif de croyance et la soif de science qui sont les plus nobles besoins de l'humanité.

Ce serait la plus grande des injustices que d'imposer la charge du service militaire aux hommes de l'autel, quand on ne l'impose pas aux hommes de l'école.

Ce serait aussi la plus déplorable des erreurs.

L'exemption qui écarte de l'armée l'instituteur et le prêtre, a été inspirée par le sentiment élevé de leur mission. L'un et l'autre sont les apôtres du droit humain et divin dans ce qu'il a de plus vrai, de plus pacifique et de plus fraternel. Et l'on vou-

draît affaiblir cet admirable apostolat dans son principe même, en le mêlant, dès son début à toutes les passions qui poussent les hommes à se combattre et à se massacrer !

Non. Il importe au progrès de l'humanité que ces missionnaires de paix restent toujours étrangers aux choses et aux œuvres de la guerre. Aujourd'hui, plus que jamais, lorsque la force est devenue la règle suprême du droit des gens, il importe que du sein des universités et du sein des églises s'élève pour protester contre cette doctrine impie, la voix d'hommes de raison et d'hommes de foi dont les mains n'aient jamais porté les armes meurtrières, ni versé le sang de leurs semblables !

Laissons le prêtre à l'autel ; laissons l'instituteur à l'école. Ils y rendent des services aussi signalés que le soldat à l'armée. Le combat contre l'ignorance, le combat contre les erreurs et les vices servent bien plus au progrès de l'humanité que les combats de peuple à peuple, et le patriotisme peut s'affirmer autrement que sur les champs de bataille.

Ces vérités sont élémentaires et nous avons honte d'avoir à les défendre encore.

Nous continuerons à faire connaître l'impression produite par le discours de M. Gambetta, et nous serons heureux de toutes les restrictions qui pourront être apportées à certaines opinions qui nous paraissent excessives et malheureuses.

Mgr Freppel, évêque d'Angers, vient d'adresser à M. Gambetta une lettre qui produit la plus vive impression.

Nous publierons ce document dans notre prochain numéro.

L'émotion est grande dans tous les cercles politiques à Paris. Les hommes qui se sont ralliés par patriotisme à la République étaient loin de s'attendre au discours de Romans.

Il est à désirer que cette agitation soudaine des esprits, au milieu d'une situation excellente, cesse le plutôt possible.

M. Gambetta a mécontenté le centre-gauche tout entier et une partie de la gauche pure. En revanche, il n'a pas regagné la confiance de l'extrême-gauche.

Dimanche soir, M. Louis Blanc a prononcé un long discours, dans un banquet donné en l'honneur de l'anniversaire du 22 septembre 1792. On a vu cet orateur démagogique opposer programme à programme, c'est-à-dire opposer le programme ultra-radical au programme radical de M. Gambetta.

N'ayant pas gagné deux voix parmi les intransigeants, M. Gambetta en perd beaucoup dans le camp des modérés. Il est assez intelligent pour reconnaître qu'il s'est trompé.

Assurément, le parti de sac et de corde qui a déshonoré la France depuis le coup d'Etat, témoigne une joie extrême, en commentant les déclarations de Romans. Mais il n'y a rien à craindre de ce côté. Parmi les mécontents d'aujourd'hui, il n'en est pas un seul qui eût l'impudence de se retourner vers l'Empire. Ce n'est pas là que serait le refuge des bons citoyens.

#### Mort de M. Clément Laurier.

M. Clément Laurier, député, est mort subitement à Marseille, dans l'escalier de la sous-intendance militaire, il allait rendre visite au sous-intendant, M. Lecomte, son ami.

Il a succombé à la rupture d'un anévrisme : d'autres disent à une attaque d'apoplexie.

M. Clément Laurier était venu à Marseille voir son ami M. Hornbostel, avocat éminent, et l'un des chefs reconnus du parti légitimiste à Marseille, d'ailleurs étroitement lié avec M. Gambetta qui descend chez lui à tous ses voyages.

M. Hornbostel devait marier son fils avec la fille de M. Clément Laurier. Ce mariage, qui venait d'être retardé par la mort de Jean-Jacques Hornbostel, frère de l'avocat, va éprouver encore de nouveaux retards.

M. Dalloz, directeur du *Moniteur universel* publie les lignes suivantes sur M. Laurier :

Tout le monde sait quelle place importante M. Laurier occupait dans le monde des affaires ; quelle était sa réputation comme homme d'esprit. Mais ce que l'on ne sait pas assez, ce que l'on ignore communément, c'est que l'homme d'esprit, chez M. Laurier, cachait un homme politique sagace qui a pu rendre et qui a effectivement rendu, dans son passage au pouvoir, de grands et de sérieux services à la France.

M. Laurier a rempli sous le gouvernement de la

Défense nationale les fonctions de directeur général au ministère de l'intérieur. C'est à l'influence qu'il exerçait en cette qualité sur le gouvernement de Tours qu'est dû le décret qui convoquait les électeurs, à l'effet d'élire le 16 octobre une Assemblée constituante.

En décidant la délégation de Tours à promulguer le décret relatif aux élections, M. Laurier avait donné la mesure de son libéralisme et de son esprit politique. Il avait senti que le gouvernement ne pouvait se dispenser de consulter la nation sur la question de savoir s'il fallait continuer la guerre, et il lui répugnait d'exercer un pouvoir dictatorial. Enfin il avait compris, avec sa pénétration ordinaire, que la convocation d'une Assemblée nationale serait la première condition mise par les puissances neutres à leur intervention en notre faveur.

On sait comment M. Gambetta fit rapporter le lendemain de son arrivée à Tours le décret relatif aux élections.

Le gouvernement de la Défense nationale confia à M. Laurier le soin de diriger les négociations qui ont précédé l'emprunt Morgan. Ces négociations furent conduites avec une habileté à laquelle la commission d'enquête sur le 4 Septembre a rendu justice. Les conditions auxquelles l'emprunt fut souscrit étaient beaucoup plus avantageuses que celles auxquelles M. Laurier avait été autorisé à traiter. Il obtint une réduction de 2 0/0 sur le prix fixé par la commission des finances.

Après la conclusion de l'armistice lorsque éclata le conflit entre le gouvernement de Paris et la Délégation de Bordeaux, entre M. Jules Simon et M. Gambetta, conflit qui nous mettait à deux doigts de la guerre civile, c'est grâce à la fermeté de M. Laurier, à son influence sur M. Gambetta, que cette extrémité redoutable a pu être conjurée.

À l'Assemblée nationale où il avait d'abord pris place, sur les bancs de la gauche, M. Laurier s'était insensiblement rapproché du groupe libéral et conservateur auquel on a donné le nom de centre droit. On y appréciait les qualités brillantes de son esprit, la lucidité de son jugement, l'aménité de ses relations. Il est toutefois un côté du caractère de M. Laurier que n'ont pu apprécier ceux qui ne se sont rencontrés avec lui que sur le terrain de la politique ou des affaires, c'était la bonté de son cœur, bonté profonde, qui se cachait comme l'énergie même dont il était doué, sous les dehors de l'enjouement.

M. Gambetta perd en la personne de M. Laurier un ami des bons et des mauvais jours, un conseiller dont les avis ne lui ont peut-être jamais été plus utiles et plus nécessaires qu'aujourd'hui.

#### ORIENT

Les sages conseils que toutes les puissances, sans agir collectivement comme l'avait suggéré le cabinet allemand, ont fait parvenir à Constantinople, ont produit, assure-t-on, une impression favorable à l'aplanissement des difficultés qui venaient du mauvais vouloir de la Porte. On dit que le différend entre la Grèce et la Turquie est en voie d'arrangement, et qu'à défaut d'obtenir sur ses frontières tous les agrandissements qu'il avait espérés, le royaume hellénique aurait chance de recevoir des compensations de nature à le satisfaire.

D'autre part, l'Autriche fait des progrès sérieux dans sa marche en Bosnie et l'on prévoit, dans les cercles militaires, de Vienne, que l'insurrection, ne tardera pas à être vaincue.

Enfin, on assure que, sur les divers points qui ont pu appeler naguères l'attention des gouvernements de France, d'Italie et d'Angleterre, des explications loyalement échangées ont fortifié une entente que tout rend désirable.

Contrairement à ces appréciations pacifiques sur lesquelles la *Liberté* insiste, plusieurs journaux considèrent la situation comme s'aggravant en Orient.

#### INFORMATIONS

On lit dans le *Journal des Débats* la note suivante :

Depuis quelques jours une certaine presse s'est amusée à faire courir le bruit de la démission, tantôt de M. le préfet de police, tantôt de M. le ministre des finances, et le tour des autres viendra sans doute bientôt. Il a suffi d'une visite faite par M. Marcère et par M. Albert Gigot à M. le maréchal de Mac-Mahon pour donner naissance au premier de ces bruits : cette visite n'avait pourtant rien d'extraordinaire, et les rapports du ministre de l'intérieur et du préfet de police avec le Président de la République sont presque journaliers. Quant à M. le ministre

des finances, c'est absolument sans aucun prétexte qu'un journal a parlé de sa démission. Il suffit de mettre le public en garde contre ces imaginations de novellistes, et nous nous dispenserons désormais d'y opposer des démentis qui pourraient leur donner faussement une certaine apparence de sérieux.

On annonce que l'appel du premier contingent de la classe 1877 (armée de terre) se fera du 1<sup>er</sup> au 10 novembre. Quant aux hommes du second contingent, fournis par les bons numéros et les cas d'exemption provisoire, ils devront être rendus le 20 novembre au plus tard.

D'après un avis du Correspondant du *moniteur universel*, qui a vu dernièrement M. Dufaure, dans la Charente-Inférieure, l'honorable garde des sceaux est énergiquement opposé aux réformes que les gauches projettent dans la magistrature.

D'autre part, une note que nous trouvons dans le *Journal du Loiret* confirme cette information. Voici cette note :

On nie énergiquement, au ministère de la justice, que M. Dufaure ait l'intention de suspendre provisoirement l'inamovibilité de la magistrature, pour procéder à une investiture nouvelle selon le vœu de M. Gambetta.

Les journaux ont parlé, à diverses reprises, d'une grande fête qui doit avoir lieu à Versailles.

La date de cette fête, qui doit être donnée par le maréchal président de la République, et par M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon, n'est pas encore fixée, mais on pense que ce sera vers le 22 octobre et qu'elle aura lieu au château. M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon s'est rendue, mercredi dernier, à Versailles, pour en préparer l'organisation.

Si tous les duels se terminaient ainsi ! *L'Atlas* raconte que MM. X... et Z..., capitaines dans un régiment d'Oran, ont eu une rencontre, il y a quelques jours, à la suite d'une futile querelle,

L'arme choisie par l'offensé était l'épée, et l'heure fixée six heures du matin.

Les deux adversaires se faisaient face à l'heure convenue et le combat s'engagea en présence des témoins réglementaires.

Après quelques passes assez vives, M. Z... se plaignit de fortes douleurs au bras droit, qui ne lui permettaient plus de tenir l'épée.

M. X... refusa aussitôt de continuer la lutte, dans ces conditions, et pria ses témoins de s'entendre avec ceux de son adversaire sur le choix d'une autre arme au gré de ce dernier.

Le pistolet fut proposé et accepté, puis le combat recommença.

M. X... que le sort avait désigné pour tirer premier, manqua son adversaire.

M. Z..., que l'on dit très-adroit, ne voulant rien céder à son émule en délicatesse, éleva son pistolet en disant : « Je puis vous tuer ! je ne le veux pas et de plus je reconnais mes torts envers vous, » puis il déchargea son arme en l'air.

#### CHRONIQUE LOCALE

Le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé à MM. les préfets la circulaire suivante :

Paris, le 19 septembre 1878.

Monsieur le préfet,

J'ai procédé tout dernièrement à la répartition du crédit de 500,000 fr. mis à ma disposition par la loi du 17 mai dernier pour concourir, sous forme de subventions, aux sacrifices que les départements et les communes s'imposeraient pour l'envoi de délégations ouvrières à l'Exposition. Le manque de ressources n'a pas permis à certains départements de voter des allocations à cet effet et les termes limitatifs de la loi m'ont alors empêché de les comprendre dans le travail de répartition ; dans d'autres départements, les allocations votées et les subventions accordées ont pu être insuffisantes pour faire face à tous les besoins.

Il serait regrettable, monsieur le préfet, de rendre victimes de ce résultat les ouvriers et agriculteurs d'élite que ces départements possèdent ; beaucoup d'entre eux ont contribué au succès de l'Exposition par leurs travaux, ils méritent notre sollicitude et l'avenir de notre industrie ne peut que profiter de l'étude qu'ils feront des produits et appareils réunis au Champ de Mars.

La loterie nationale a eu entre autres buts celui de créer un fonds spécial destiné à défrayer de leurs frais de voyage cette catégorie de personnes. Le rapide succès qu'elle a obtenu a mis à ma disposition des fonds dont il importe de faire usage conformément à l'esprit qui a inspiré l'organisation de cette œuvre d'intérêt public. J'ai en conséquence l'honneur de vous prier, monsieur le préfet, de vouloir bien me désigner parmi les ouvriers et contre-maitres les plus intelligents de votre département, ceux qui vous semblent les mieux préparés pour visiter l'Exposition avec fruit.

Vous pourrez, pour vous éclairer et vous guider dans les choix que je vous demande de faire aujourd'hui, vous adresser aux chambres de commerce, aux chambres consultatives, aux conseils de prud'hommes, aux sociétés d'agriculture, ainsi qu'aux industriels et agriculteurs éminents de votre département.

J'attache du prix à ce que vos propositions ainsi que les demandes que vous auriez à me transmettre me parviennent le plus tôt possible, afin qu'elles puissent être sans retard soumises à la commission instituée par le décret du 11 de ce mois.

Recevez, etc.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,  
TEISSERENC DE BORT.

Le but de M. le Ministre est de faire profiter de l'Exposition, les ouvriers et contre-maitres capables d'apprécier les perfectionnements survenus dans leur art ou dans leur métier. Les municipalités ne doivent pas perdre de vue la pensée louable du ministre.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction générale des Contributions directes.

#### Avis

Un Concours sera ouvert, au mois de janvier 1879, pour le surnumérariat dans l'administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront, auprès de M. le Directeur de leur département, tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences.

Le registre d'inscription sera clos à Paris, le 30 novembre, sauf pour les engagés conditionnels actuellement sous les drapeaux, qui seront admis à produire leur candidature jusqu'au 15 décembre. Les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après ces délais ne pourraient être reçues que pour le Concours de 1880.

Les candidats seront ultérieurement avisés du lieu de la réunion de la Commission devant laquelle ils devront se présenter pour subir l'examen.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

PROGRAMME d'un concours qui sera ouvert à l'École vétérinaire de Toulouse, le 21 octobre 1878, pour la chaire d'anatomie des animaux domestiques et d'extérieur du cheval, vacante dans cette école.

1<sup>o</sup> Rédaction d'un mémoire sur une question complexe d'anatomie descriptive et d'histologie.

2<sup>o</sup> Leçon sur une question d'anatomie descriptive faite sur une pièce préparée par les candidats.

3<sup>o</sup> Leçon sur une question d'anatomie générale et d'histologie. Détermination de pièces histologiques.

4<sup>o</sup> Leçon sur une question de tératologie générale. Détermination de quelques monstres.

5<sup>o</sup> Leçon sur une question d'extérieur du cheval.

6<sup>o</sup> Préparation de pièces microscopiques relatives à la structure des tissus et des organes.

Examen d'un cheval au point de vue extérieur.

Le jury déterminera le temps qu'il jugera nécessaire d'accorder pour la rédaction du mémoire,

que pour les leçons démonstrations et exercices comporte ce programme.  
Les candidats sont tenus :  
1° De se faire inscrire, dix jours au moins avant la date de l'ouverture du concours, au Ministère de l'Agriculture et du Commerce (Direction de l'Agriculture, 4<sup>e</sup> bureau);  
2° De justifier qu'ils sont Français ou naturalisés Français; qu'ils sont libérés du service de l'armée active, ou, s'ils appartiennent à l'armée, qu'ils ont obtenu de l'autorité militaire, l'autorisation de se présenter au concours;  
3° Enfin, de produire les titres de capacité qu'ils peuvent avoir obtenus et de faire connaître sommairement les travaux scientifiques qu'ils auraient accomplis.  
Ces titres compteront comme éléments d'appréciation pour une valeur que le jury aura à déterminer.  
Paris, le 9 août 1878.

APPROUVÉ :

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,  
TEISSERENC DE BORT.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE  
Direction des Haras  
Avis

La Commission chargée de procéder, dans les départements, à l'achat des étalons de pur sang et de demi-sang pour la remonte des dépouilles de l'Etat, en 1878, sera composée d'inspecteurs généraux des haras, présidés par M. Baron de Taya, directeur du service.  
L'itinéraire et les lieux de rendez-vous pour votre région ont été ainsi fixés :  
Le 6 octobre, à Bordeaux, à une heure du soir à l'école de dressage;  
Le 9 octobre, à Pau, à 8 heures du matin, au dépôt d'étalons;  
Le 10 octobre, à Tarbes, à 9 heures du matin, au dépôt d'étalons;  
Le 12 octobre, à Auch, à 2 heures du soir, sur la place;  
Le 13 octobre, à Agen, à 8 heures du matin;  
Le 14 octobre, à Toulouse, à 1 heure du soir, à l'École vétérinaire;  
Le 15 octobre, à Limoges, à 8 heures du matin, sur la place du Champ de Juillet;  
Lorsque plusieurs points de réunion sont indiqués dans le même arrondissement d'inspection, MM. les propriétaires peuvent envoyer leurs chevaux, à leur convenance, à l'une ou à l'autre de ces réunions.  
Les propriétaires qui résident en dehors des arrondissements d'inspection parcourus par la Commission et qui, en raison des distances, ne pourraient envoyer leurs étalons aux rendez-vous indiqués plus haut, sont priés de s'adresser à M. l'inspecteur général de leur arrondissement pour faire examiner les chevaux qu'ils leur proposent.  
L'Administration statuera d'après le rapport de ce fonctionnaire.  
Les propriétaires ou délégués des départements qui, se proposant de faire des acquisitions d'étalons à Caen, auraient à les faire visiter par la Commission, en vue de l'approba-

tion, pourront les lui présenter le 22 novembre, à partir de 8 heures du matin, à l'école de dressage.

Les épreuves d'étalons auront lieu au Pin, le 24 octobre, et à Caen, le 26 octobre et les jours suivants.

On annonce que l'appel du premier contingent de la classe 1877 (armée de terre) se fera du 1<sup>er</sup> ou 10 novembre. Quant aux hommes du second contingent, fournis par les bons numéros et les cas d'exemption provisoire, ils devront être rendus le 20 novembre au plus tard.

Nous apprenons dit le *Journal de Lot-et-Garonne* qu'une tentative de déraillement d'un convoi transportant une forte somme d'argent, sur la ligne de Toulouse à Bayonne, était projetée par des malfaiteurs.

La surveillance de la troupe et de la gendarmerie aurait empêché ce coup audacieux; des sentinelles sont en surveillance sur une partie de la ligne, principalement au tunnel de Sarrouille qui n'a pas moins de trois kilomètres de long et où la marche du train ne dépasse pas celle d'un homme.

Nous lisons dans l'*Hirondelle* de Muret :

« Plusieurs personnes des environs de Muret ont été témoins, dimanche dernier, à la chute du jour, d'un phénomène météorologique qui a été signalé également dans le département de l'Hérault; elles ont aperçu un magnifique globe de feu qui, se dirigeant du nord-est au sud-ouest, paraissait être à une distance très rapprochée et raser presque le sol; ce phénomène s'est produit pendant une durée de plusieurs secondes; il a disparu comme s'il allait se perdre à quelques centaines de mètres seulement des personnes qui l'observaient. »

L'absinthe a pour certains hommes d'irrésistibles attraits. Cette liqueur est pourtant un poison terrible pour le corps et l'esprit des buveurs. Aussi doit-on se garder de goûter à ce foneste breuvage.

Voici une petite expérience qui démontre l'influence nuisible de l'absinthe.

Dans deux coupes contenant chacune un litre d'eau, mettez des poissons, versez dans l'une six gouttes d'essence d'absinthe, dans l'autre six gouttes d'acide prussique pur, les poissons sont foudroyés plus vite par l'absinthe que par l'acide prussique.

En ce temps où le perdreau est à l'ordre du jour, il n'est pas inutile de dire à quoi on reconnaît une perdrix adolescente d'une vieille perdrix.

Le perdreau jeune a le bec inférieur tendre. C'est-à-dire que si on ouvre son bec, son point d'attache au cou n'est point corné, c'est un cartilage mou et facile à plier. De plus, le jeune perdreau a les pattes d'un ton clair. Il n'a pas

ou presque pas de plumes rouges sur le poitrail. Enfin l'extrémité de ses ailes est formée de plumes grêles et jeunes; on le voit à leurs barbes peu fournies.

Monter un escalier est, pour un grand nombre de personnes, un supplice oublié dans l'*Enfer* du Dante. Nous ne serons contredits, ni par les obèses, ni par les asthmatiques, ni par les emphysémateux, ni par ceux que tourmente une maladie du cœur ou quelque affection grave de poitrine.

Il est cependant un moyen très simple d'éviter en grande partie, si ce n'est en totalité, la fatigue et l'essoufflement qui résultent de l'ascension d'un escalier. Il consiste à le gravir à l'envers, à reculons.

Essayez, vous tous qui êtes essouffés, et vous bénirez le donneur du conseil.

Le *Journal d'Agen* nous dit, aujourd'hui, ce que Courtade, l'auteur des quatre assassinats de Plaisance fait dans sa prison :

« Un de nos amis qui l'a vu hier, nous donne à ce sujet les détails suivants :

« Courtade est loin d'avoir les idées de suicide qu'on lui a prêtées. Pour le moment, il paraît entièrement résigné à la nouvelle situation qui lui est faite.

« La plus grande partie de ses journées est consacrée à faire des parties de piquet avec ses gardiens. Quand il ne joue pas, Courtade raconte ses campagnes.

« Car sa blessure, qui l'empêche de mastiquer, ne l'empêche nullement de parler d'une façon assez intelligible.

« Voici comment il prend ses repas : On introduit dans sa bouche un tube en caoutchouc dont l'une des extrémités aboutit au gosier. Par l'autre extrémité on verse chaque matin un litre de lait dans lequel on a fait fondre préalablement deux billes de chocolat. Ce premier repas se fait de grand matin.

« A midi, deuxième repas, composé d'un litre de bouillon, un demi-litre de vin, et dans ce mélange, du pain réduit en bouillie. A cinq heures du soir, même menu.

« Courtade espère guérir et s'imaginer qu'on lui mettra plus tard un menton en argent. C'est cette espérance qui paraît le rattacher à la vie.

« Il a eu, hier, une attaque d'épilepsie, mais cette attaque a été de courte durée.

« Courtade partira vers la fin du mois prochain pour l'île de Ré, d'où il sera dirigé vers la Nouvelle-Calédonie. »

— LES DÉRAILLEURS. — Nous avons déjà enregistré de nombreuses tentatives pour faire dérailler les trains dans les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ain, de Saône-et-Loire.

Maintenant, c'est au tour de la Côte-d'Or.

Une tentative du même genre a, en effet, eu lieu la semaine dernière, dans la nuit entre

Gevrey et Dijon.

Une pierre de taille, une poutre, une barrière à claire-voie avaient été placées sur les rails.

Le premier train qui a passé, grâce à sa rapidité, a dispersé tous les obstacles accumulés; le chase-pierre a seul été endommagé.

Ne parviendra-t-on pas à saisir les auteurs de ces actes criminels, pour qu'un châtement sévère les frappe et inspire une terreur salutaire à ceux qui seraient tentés de les imiter?

Les Coupons de toutes les valeurs de la Compie de Lyon présentés aux guichets de la Société générale à l'Agence de Cahors, 7, rue Fénelon, sont payés sans frais ni commission à leurs échéances.

Les Titres nominatifs des mêmes valeurs sont estampillés et rendus de suite.

Les coupons toutes autres valeurs sont payés aux mêmes guichets moyennant une légère commission, réduite de moitié lorsque la somme est mise en compte.

Bourse de Paris

Cours du 24 Septembre.

Rente 3 p. %	76.25
— 3 p. % amortissable	80.20
— 4 1/2 p. %	106.80
— 5 p. %	113.80

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 23 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.100 »	3.110 »
Crédit foncier	760 »	760 »
Orléans-Actions	1.192 50	1.192 50
Orléans-Obligations	359 »	357 »
Suez	770 »	770 »
Italien 5 %	73 40	73 65

Librairie FIRMIN DIDOT et Cie, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FRAGMENT DU JOURNAL DU LOT  
24 Septembre 1878. (68)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Seconde Partie.

X

LA VENGEANCE DU MARI

— Je voulais votre présence ici. Regardez !  
Et le prévôt lui montra Louise morte et Mariette agenouillée.  
Blondel avança de quelques pas, puis s'arrêta chancelant.  
Il allait crier, appeler Louise, mais de quelle autorité, l'aurait-il fait ! Le prévôt était là, c'est-à-dire le mari, le vengeur, le juge.  
Son visage sans doute traduisait tout cela; il exprima la douleur, la crainte, le désespoir...  
Le prévôt eut pitié d'une telle angoisse.  
Reproduction interdite.

— Je sais tout ! fit-il.  
— Je comprends, dit Blondel; votre vengeance a commencé sur elle, et elle va se continuer sur moi.  
— J'ai songé à la clémence, monsieur.  
— Qu'entends-je ?  
— Louise est morte pardonnée et heureuse... mais frappée par une main criminelle qu'il n'est pas difficile de deviner et qu'on retrouvera sans peine.  
— Le comte de Rheinberg ?  
— Silence ! il est sorti de l'Hôtel-de-Ville il y a une heure, garanti par ma parole. Une lettre épouvantable a été sa sauvegarde; cette lettre n'existe plus. En échange de l'honneur de Louise, je lui ai accordé un sauf-conduit pour cinq jours. Je ne me parjurerai pas... Mais, ce délai passé, il m'appartient.  
Vous ne vous commetrez point avec un tel homme, monsieur; il vous tuerait, et moi seul...  
— De quel droit voulez-vous donc me remplacer dans mon devoir, monsieur ? dit sévèrement le prévôt.  
Blondel appelé à sa situation par ces paroles courba la tête.  
— Ce misérable est à moi, vous dis-je, et je triompherai, car j'ai à venger Louise.  
— Mais moi, monsieur, je vous ai gravement offensé; quelle sera ma punition ?  
— Une terrible, monsieur.  
— Je m'incline devant vous, monsieur.  
— Vous avez chez vous un enfant que

vous avez repris à cet infâme.  
— Qu'allez-vous prononcer ?  
— Cet enfant me sera remis... Il est sans père; je serai le sien...  
— Quoi ! monsieur.  
— C'est moi seul qu'il connaîtra... moi seul qu'il aimera... vous ne le verrez plus. Voilà l'unique châtement que je vous inflige, monsieur.  
— Vous êtes cruel... mais c'est justice ! c'est justice !  
— Maintenant, monsieur, prions ensemble pour elle, car elle a bien souffert, et, si les hommes sont ennemis, les prières sont sœurs et vont ensemble dans ce lieu céleste où le Dieu de bonté pardonne à tous ses enfants !  
Et les deux hommes, le cœur navré, tombèrent à genoux près de la morte, tous deux belle et qui semblait leur sourire.

XI

UNE MAUVAISE NUIT EST LONGUE A PASSER.

Nous avons laissé le capitaine de Lanoue cherchant à pénétrer dans la maison en ruines par le plancher supérieur.  
Ainsi qu'on la vu, Blondel n'avait pas fait abattre complètement cette maison ni celle qu'avait habitée la mère Taupier, car il voulait conserver intacte cette chambre du rez-de-chaussée où il se réunissait

avec Louise.  
Rheinberg avait profité de cette circonstance et il avait justement pensé que personne ne viendrait le troubler dans cette retraite ignorée.  
Avec l'aide de Letrapu et de Lapoulotte il avait percé le petit tunnel qui conduisait au fossé et posé la porte de bois. Quant à celle en fer, il l'avait trouvée toute disposée à lui servir par les précautions de l'avare Guillaume, qui ne croyait son trésor en sûreté que derrière ce lourd panneau.  
Il y avait donc enfermé la malheureuse Madeleine et fait de cette ruine le lieu de réunion où se concentraient les moyens d'exécution de ses infâmes projets.  
Libre encore une fois, libre par une délation odieuse, libre par un crime, le Hollandais sentait que, vainqueur ou vaincu, il aurait à compter avec des vengeances implacables.  
Louise était morte, mais le prévôt et Blondel vivaient; Madeleine n'était pas à craindre, mais Mariette et Michel ne laisseraient aucun répit.  
Il y avait donc encore des têtes qu'il avait intérêt à ne pas ménager.  
Le dimanche tant souhaité arrivait cependant et aussi la solution de son odieuse entreprise. Réussirait-il ? Tous ces complices étaient arrêtés, il ne lui restait que Lapoulotte et Letrapu. C'était assez si tout allait sans encombre jusque-là. Les bras d'un homme suffisaient pour faire tourner

un pivot et ébranler la masse de pierres; la pesanteur et le hasard feraient le reste.  
Cependant s'il échouait, il serait infailliblement traqué et pris. Et cette petite fille, cette Madeleine pour qui il avait compromis vingt fois ses espérances de vengeance et d'ambition, cette enfant lui résistait encore !  
Il risquait de mourir sans en avoir eu raison !  
Cela ne pouvait pas être, cela ne serait pas.  
Aussi, en quittant l'Hôtel-de-Ville où il avait appris l'arrestation de Thérèse, envoya-t-il Lapoulotte porter des provisions à Madeleine qui se trouvait par ce fait sans nourriture depuis vingt-quatre heures, et lui fit dire que le lendemain, qui était un samedi, elle devait s'approprier à voir son ravisseur, décidé à lui parler en maître.  
La jeune fille n'avait rien à répondre à cette menace; elle s'était contentée de prier : depuis longtemps déjà elle n'avait plus de larmes.  
Lapoulotte s'était retiré sans obtenir autre chose.  
Revenons au capitaine des quartiers.

(A suivre.)

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants  
decime, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut), de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatas, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martio, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalésière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus éternés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**Loterie Nationale**

600,000 francs de lots

Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'Eclairneur financier recevra gratuitement UN BILLET DE LA LOTERIE NATIONALE. L'Eclairneur financier paraît tous les samedis

(8 pages grand format). Abonnement 2 francs par an, en mandat ou Timbres-poste, 45, rue Vivienne, Paris.

Ajouter 15 centimes pour envoi du billet.

**Livret des familles.**

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layou le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

**Éviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

Cinq francs par mois, Livres et musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces).

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layou.

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉS P. ALIX**

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 30 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

**LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR**

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc. Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabilbe de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Étant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

**Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse**

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par GALLIOT

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle PARIS.

5 Fr. PAR MOIS depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

Au-dessus de CENT francs le paiement est divisé en 20 mois

PAR MOIS Fr. depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

**CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL**

MAISON ABEL PILON PARIS - 33, rue de Fleurus, 33 - PARIS

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur Libraire-Éditeur

Dictionnaires VINGT MOIS DE CRÉDIT Encyclopédies

Histoire — Géographie — Littérature — Sciences — Voyages

Ouvrages illustrés — Gravures — Publications artistiques — Musique, — etc.

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL DE LA FRANCE, DE L'ALGÉRIE & DES COLONIES 406 Cartes coloriées et Texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. — 2 vol. in-folio, reliés : 125 fr.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**MARTIN BLANC**

FLEURISTE A CAHORS  
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'antel or ; Frange or et argent. Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fouritures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêt votives ; Lanternes énétiennes.

**AVIS**

On demande des Agents cantonaux pour représenter une Compagnie d'Assurances contre la mortalité des bestiaux. — Forte remise. Références exigées. S'adresser à M. POUDEUO, directeur à Cahors.

**GUERRE**

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant usage constant de la



C'est la PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde. A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

**EAUX-BONNES**

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCAÏQUE

B. Pyrénées. — Saison 15 mai - 15 octobre. Rhume, Bronchite, Angine, Granulations. Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Préviens sûrement la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS**

(7<sup>e</sup> année) Rue de la CHAUSSEE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la Société Française Financière (anonyme) au capital de Trois Millions

Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers. Parait chaque dimanche. — 16 pages de texte.

Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS : Paris et Départements **3 FR. PAR AN**

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE

**PORTEFEUILLE FINANCIER**

avec un Traité de Bourse de 200 pages.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — .....	10 —
300 — .....	15 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS Ch. FAY, Inventeur 64, rue de la Paix

**PIANOS ET HARMONIUMS**

DES MEILLEURS FACTEURS

**MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS**

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.